

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE METZERAL

Séance du Mercredi 13 janvier 2016

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Maire, la séance est ouverte à 20 heures 30

Présents :

Mme Denise BUHL, Maire ;

M. André SCHICKEL

M. René SPENLE

Mime Charlotte WODEY

M Robert GEORGE

M Thomas LITZLER

M. Stéphane ROESS

M. Denis THOMANN

Mme Danielle TRAPPLER

Mme Manuela VIEIRA

Mme Catherine WEBER

Mme Régine ZINGLE

Mme Christiane BEZOLD

Mme Chantal HEIL

M. Bertrand SPIESER,

Absents excusés et non représentés :

Absents non excusés :

Ont donné procuration :

Secrétaire de Séance :

Mme Manuela VIEIRA, conseillère municipale, assistée par Mme Sandrine SCHWARZWAELDER.

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
2. Programme forestier 2016 : état de prévision des coupes, devis des travaux
3. Ouverture des crédits d'investissements 2016 du Budget Général
4. Ouverture des crédits d'investissements 2016 du Budget Eau-Assainissement
5. Communication – urbanisme
6. Compte-rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
7. Divers

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire présente ses vœux à l'ensemble du Conseil Municipal.

Mme Manuela VIEIRA et M. René SPENLE rejoignent la séance à 20 h 35

Point 1 - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations :

Mme Charlotte WODEY rejoint la séance à 20 h 40

Mme Christiane BEZOLD n'approuve pas le compte-rendu de la séance du 01 décembre 2015, elle précise que le point 2b est erroné et qu'elle n'aurait en aucun moment prononcé ces paroles.

Un tour de table est effectué et l'ensemble des 13 conseillers présents à la réunion du 01 décembre 2015 ne contestent pas la rédaction de cette délibération.

En conséquent, le compte-rendu est approuvé par :

- 13 voix pour.
- 1 voix contre (Mme Christiane BEZOLD)
- 1 abstention (Mme Chantal HEIL, qui n'était pas présente lors du précédent conseil)

Suite au débat il est également convenu qu'un dictaphone sera acquis pour enregistrer les séances du conseil.

Point 2 – Programme forestier 2016 : état de prévision des coupes, devis des travaux : (D-2016-01-01)

Monsieur André Schickel, adjoint, présente au Conseil le devis des travaux programmés par l'ONF et l'état de prévisions des coupes au titre de l'exercice 2016.

Ceux-ci ont été préalablement validés par la commission forêt et agriculture en présence des représentants de l'ONF.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'approuver** l'état prévisionnel des coupes, qui se monte en recettes brutes hors taxes à 248 470,00 Euros pour 3.587 m³
- ✓ **D'approuver** le tableau prévisionnel des coupes pour 2016, dont contrats d'approvisionnement (1669 m³ prévisionnel) et ventes par appel d'offres ou adjudication (1.738 m³) + 180 m³ de bois de chauffage.
- ✓ **D'approuver** le programme de travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2016 en forêt communale, avec la réserve suivante : aviser, avant la programmation effective d'un chantier, la commune qui jugera de son opportunité ;
- ✓ **De voter** au budget primitif de 2016 les crédits correspondants au programme de travaux approuvés.
- ✓ **D'autoriser** Madame le Maire à signer les conventions de maîtrise d'œuvre correspondantes avec les réserves ci-dessus.

Point 3 - Ouverture des crédits d'investissements 2016 du Budget Général (D-2016-01-02)

Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1er janvier 2016 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente. Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

VU l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les crédits ouverts en section d'investissement sur le budget 2015,

Considérant la nécessité d'ouvrir les crédits d'investissement sans attendre l'adoption du budget primitif 2016,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **d'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des opérations réelles d'investissement ouvertes au budget général de l'exercice précédent, hors remboursement d'emprunt, soit un montant de 123 481,00 € réparti comme suit :
 - chapitre 21 : 84 081,00 €
 - chapitre 23 : 39 400,00 €

- ✓ **de reprendre** ces crédits lors du vote du budget primitif général 2016.

Point 4 - Ouverture des crédits d'investissements 2016 du Budget Eau Assainissement (D-2016-01-03)

Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1er janvier 2016 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente. Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

VU l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les crédits ouverts en section d'investissement sur le budget 2015,

Considérant la nécessité d'ouvrir les crédits d'investissement sans attendre l'adoption du budget primitif 2016,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **d'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des opérations réelles d'investissement ouvertes au budget eau-assainissement de l'exercice précédent, hors remboursement d'emprunt, soit un montant de 36 199,00 € réparti comme suit :
 - chapitre 21 : 7 020,00 €
 - chapitre 23 : 29 179,00 €

- ✓ **de reprendre** ces crédits lors du vote du budget primitif eau-assainissement 2016.

Point 5 - Communication - Urbanisme

1. Communication :

Personnel communal :

- ✓ Une ATSEM est en arrêt maladie depuis le 4 janvier jusqu'au 27 février, Mme Muriel MEISTERMANN assure son remplacement à l'école. Une demande de prolongation de congé longue maladie a été introduite auprès du Comité Médical du Centre de Gestion ;

- ✓ Afin de pallier l'absence d'un agent technique, M Didier FUCHS a été embauché à compter du 18 janvier pour une période de 6 semaines ;

- ✓ Dans l'optique du départ à la retraite du secrétaire général et afin d'assurer la formation de l'équipe administrative, Mme Elisa GUHRING prend le relais de la poste du 18 janvier jusqu'au 27 février (poste qu'elle a déjà occupé durant deux étés)

- ✓ Mme Christiane BEZOLD évoque une possibilité d'ouverture de la « poste » le samedi matin pour les personnes qui ne peuvent se déplacer en semaine, notamment pour les recommandés. A ce jour cela est impossible, le logiciel fournit par la poste ne le permet pas, de plus les agents de la mairie sont à l'écoute des usagers et essayent de trouver une solution alternative. Une information sur les services de la poste sera publié dans le prochain S'Dorf Blettla.

Travaux Lehgasse :

Poursuite de la pose des réseaux humides par l'entreprise Fritsch rue du Gaschney et démarrage des réseaux secs par l'entreprise Vigilec rue du Braun ;

Valon :

Le conseil municipal, visitera le site Valon le mardi 02 février 2016 à 19 h 00 ;

Bel air :

Les visites se poursuivent avec différents artisans, à ce jour près de la moitié de la friche a trouvé preneur, un géomètre travaille sur les surfaces ;

Source :

Un différend oppose deux propriétaires privés dans les hauteurs du Pfeiferberg au sujet d'une source ;

Aire de retournement :

Des négociations sont en cours :

- ✓ pour l'acquisition d'un terrain afin de créer une aire de retournement dans la rue Jacques Immer ;
- ✓ dans la rue de la Brandmatt afin de solutionner le point de regroupement ;

2. Urbanisme

Certificat d'urbanisme :

- ✓ M. Christian HOLL : Munster : CU opérationnel parcelle section AE n° 20 « Im Lenele »

Déclaration préalable :

- ✓ WEISS Régis : Pour la pose de fenêtres de toit 1, Grand'Rue
- ✓ EDEL Philippe : Pour la création de fenêtres, remplacement de menuiseries extérieures, ravalement de façades et pose de deux abris de jardin 17 chemin de la Wormsa.

Permis de construire :

- ✓ Vosges Trotters de Strasbourg : Pour l'agrandissement de l'entrée du refuge lieudit Schiessroth

Point 6 - Compte rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission scolaire, périscolaire, jeunesse :

Mme Manuela VIEIRA rend compte au Conseil Municipal des dernières informations :

- ✓ La commission municipale des jeunes a fait le tour du village à vélo le 23 décembre dernier dans le but de noter les habitants ayant décoré leurs habitations lors des fêtes de Noël. Une cinquantaine de foyers ont été recensés. Lors de la prochaine réunion de la commission « évènementiel » il sera décidé en partenariat avec la CMJ du moyen de distinguer les heureux gagnants.

Commission agriculture et forêt :

En date du mercredi 27 janvier prochain, il est prévu :

- ✓ 17h réunion sur la saison des batraciens

- ✓ 18h réunion 4C communale et intercommunale
- ✓ 20h15 réunion avec les agriculteurs et Valon (salle de la Wormsa).

Point 7 - Divers

- ✓ Concert de l'harmonie Ilienkopf le samedi 30 janvier à 20h30 à la salle des fêtes.
- ✓ M. Bertrand SPIESSER signale un carreau cassé à la caserne des pompiers qu'il faudrait changer.
- ✓ Mme Christiane BEZOLD demande si la Mairie a déjà reçu l'audit de la maison du Fromage. Mme le Maire lui répond que non, pas pour l'instant.

La séance est levée à 22 h 30.